

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27 Pour : 21 Abstention : 6</p>	<p>L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire :</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2016</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p style="text-align: center;">★ 22 DEC. 2016 ★</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">A LA SOUS-SIGNATURE DE MAIRIE</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Philippe RIBET à Frédérique LAURENS, Bruno BENOIST à Alain PACE.</p> <p>ABSENTS : Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4408</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanent</p>	<p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;</p> <p>Vu l'avis du CT en date du 23 novembre 2016 ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 10 h - 7 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 13 h - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 14 h - 4 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 15 h - 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 16 h - 4 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à TNC : 17h30 - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 20 h - 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 16 h • Dit que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Inscrit** les crédits budgétaires nécessaires

La présente abroge et remplace la délibération n° 4332 du 25 novembre 2015 à compter du 1^{er} janvier 2017,

Monsieur Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : **2 2 DEC. 2016**

Affiché
le : **2 3 DEC. 2016**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2016

**Le Maire,
Alain PACE**

